Compte-rendu sommaire

Séance du Conseil municipal

du 28 Juillet 2022

*Conformément à l’article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales*

**ORDRE DU JOUR**

* **Délégation de signature accordée au Maire en matière de marchés publics : relèvement de la fixation du seuil**

M. le Maire est chargé de prendre toute décision concernant la préparation, l’exécution et le règlement des marchés de travaux de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget et ce pour tout marché dont le montant HT est inférieur ou égal à 206 000 euros.

* **Création d’un poste à temps non complet d’agent d’animation de la bibliothèque**

*Délibération ajournée*

* **Garderie scolaire**
* Vu la délibération en date du 20 Juillet 2017 fixant les tarifs de la garderie,
* Considérant l’augmentation des effectifs qui nécessite des frais de fonctionnement supplémentaires pour la collectivité (charges de personnel, fluides….), M. le Maire propose de revoir les tarifs de la garderie à compter de la rentrée scolaire de septembre 2022
* Le Conseil municipal décide de fixer le tarif de la garderie à 30€ par trimestre à compter du 1er septembre 2022

.

* **Salle polyvalente et la Taupinière : révision des conditions de location de la salle**

Vu les délibérations du 23 juillet 2015 et 18 avril 2019 fixant les tarifs de locations des salles : La Taupinière et salle polyvalente

* Pour la salle polyvalente : gratuité pour les associations hors communes pour des assemblées générales et réunions. Plus de location de la sono
* Pour La Taupinière : la location est différenciée entre habitants de la commune et habitants hors communes

Il convient de modifier les intitulés de locations comme indiqués dans les tableaux annexés.

* **Cimetière :** Le conseil municipal adopte un règlement intérieur(copie annexée).
* **Commerces ambulants : tarifs**

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs suivants :

* 3€ la demie journée sans utilisation de la borne électrique communale
* 5€ la demie journée avec utilisation de la borne électrique
* **Projet de restauration collective**

M. Le Maire rappelle que le projet est porté par le SIAE. Des fonds Leader peuvent être apportés pour l’aide à l’embauche d’une personne pour le montage du projet.

Le SIAE va s’installer fin Août dans les locaux de la Poste (ex partie courrier).

* **Bâtiment LEGUMEA**

M. Le Maire propose le rachat du bâtiment à la communauté de communes pour être utilisé à la place du garage loué à M. et Mme LEMAIGRE. Le dossier est en attente de la proposition de la communauté de communes.

* **Projet Aménagement des places de l’église et du bicentenaire**.

Le conseil municipal accepte de faire réaliser une étude d’ingénierie par l’agence attractivité aménagement sur la faisabilité de ce projet et sollicite une subvention au titre du soutien à l’ingénierie auprès du conseil départemental conjointement avec la Banque des territoires.

* **Amendes de police** : le conseil municipal est informé du montant de la dotation attribuée à la commune de Jarnages pour un montant de 677.65€. Des devis d’achat de panneaux de signalisation ont été demandés.
* **Eau potable** :
* le conseil municipal accepte l’adhésion au SIAEP de Gouzon des communes de Budelière, Chambon sur Voueize et Evaux les Bains.
* Le conseil municipal accepte la fusion des SIAEP du bassin de Gouzon et du SIAEP de la Région de Boussac à compter du 1er janvier 2023 et désigne comme délégués titulaires M.TURPINAT et BORNET et comme délégués suppléants M.THOMAS et TETE

Séance levée à 21 h 00

Le Maire,

Vincent TURPINAT